

21 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 décembre 2006](#)

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Adaptation des conditions de participation à la procédure de sélection pour la fonction de direction adjointe au sein de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Adaptation des conditions de participation à la procédure de sélection pour la fonction de direction adjointe au sein de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management au sein de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Le projet adapte les conditions de participation à la procédure de sélection pour la fonction de direction adjointe. Il n'est plus exigé que les candidats aient déjà acquis de l'expérience dans une administration publique. Pour le calcul des six ans d'expérience de management, le projet précise que le candidat doit être titulaire au moins d'un grade du rang 13 et/ou de la classe de métiers A3 de la fonction publique fédérale ou d'un grade de rang équivalent au sein des entités fédérées. Le projet définit en outre la notion d'expérience utile nécessaire. (*) du 18 novembre 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe